

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2024

T +33 (0)4 92 19 48 00 · contact@soditech.com

Siège social et établissement principal : 1 bis allée des Gabians · 06150 Cannes La Bocca · France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe · 31520 Ramonville Saint Agne · France

S.A. au capital de 1.736.196€ · RCS Cannes 403 798 168 · APE 7112B · TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

TABLE DES MATIERES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL	1
RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	5
1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	6
2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	6
3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES AYANT PROCÉDÉ À LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS	6
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS	7
1 ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	9
1.1 <i>Activités de la société</i>	9
1.2 <i>Evolution des affaires et de la situation financière de la société</i>	10
1.3 <i>Faits marquants de l'exercice</i>	10
2 SYSTEME D'INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ	10
2.1 <i>Comité de Direction</i>	10
2.2 <i>Comité d'audit</i>	11
2.3 <i>Le logiciel de gestion des affaires</i>	11
2.4 <i>Relations opérationnel / finances / comptabilité</i>	12
3 SITUATION FINANCIÈRE	13
3.1 <i>Société Mère - Soditech</i>	13
3.2 <i>Comptes Consolidés</i>	16
4 FILIALES ET PARTICIPATIONS	17
4.1 <i>Activités et évolution des filiales</i>	17
4.2 <i>Filiales cédées</i>	17
4.3 <i>Filiales dissoutes ou en cours de dissolution</i>	17
4.4 <i>Prises de participation</i>	17
4.5 <i>Participations réciproques</i>	17
4.6 <i>Succursales</i>	17
4.7 <i>Prêts interentreprises</i>	17
5 CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ	18
5.1 <i>Effectif</i>	18
5.2 <i>Travail précaire</i>	18
5.3 <i>Absentéisme - Maladie professionnelle – Accident de travail</i>	18
5.4 <i>Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes</i>	18
5.5 <i>Intéressement - Participation et Plan d'épargne salariale</i>	18
5.6 <i>Comité Social et Economique</i>	18
5.7 <i>Formation</i>	18
6 RISQUES ET INCERTITUDES	19
6.1 <i>Risque financier lié au changement climatique</i>	19
6.2 <i>Risque de change</i>	19
6.3 <i>Risque fournisseurs</i>	19
6.4 <i>Risque clients</i>	19
6.5 <i>Dépendances à l'égard de la conjoncture</i> :	19
7 DELAIS DE PAIEMENT	20
8 JURIDIQUE	20
8.1 <i>Conventions et engagements - Article L 225-38 du Code de Commerce</i>	20
8.2 <i>Informations relatives au Capital Social</i>	21
8.3 <i>Conseil d'administration</i>	22
a. <i>Situation des mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes</i>	23
b. <i>Assurances</i> :	23

9 ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	23
10 ÉVENEMENTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT	23
11 PERSPECTIVES D'AVENIR.....	23
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	25
1 MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTES DES MANDATS.....	27
1.1 <i>Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2024</i>	27
1.2 <i>Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil</i>	27
2 MODALITE D'EXERCICES DE LA DIRECTION GENERALE ET EVENTUELLES LIMITATIONS	28
3 CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10% ET UNE SOCIETE CONTROLEE (ARTICLE L225-37-4-2°).....	28
4 INTERETS DES DIRIGEANTS	29
5 PRETS ET GARANTIE ACCORDEES OU CONSTITUEES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	29
6 PRINCIPES ET CRITERES DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	29
6.1 <i>Rémunérations 2024</i>	29
6.2 <i>Attribution des rémunérations 2025 :</i>	29
7 PROJETS DE RESOLUTIONS ETABLIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIFS AU VOTE OBLIGATOIRE DES ACTIONNAIRES SUR LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	29
8 DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	30
ETATS FINANCIERS SOCIAUX.....	31
1 COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024.....	32
2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	35
2.1 <i>Faits caractéristiques de l'exercice</i>	35
2.2 <i>Événements significatifs postérieurs à la clôture</i>	35
2.3 <i>Règles et méthodes comptables</i>	35
2.4 <i>Complément d'informations relatif au Bilan</i>	36
3 NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 DECEMBRE 2024	39
<i>Note 1 - Fonds Commercial</i>	39
<i>Note 2 - Autres Participations</i>	39
<i>Note 3 - Matières Premières et Approvisionnements</i>	39
<i>Note 4 - Clients et Comptes rattachés</i>	39
<i>Note 5 - Autres Créances</i>	40
<i>Note 6 - Capitaux Propres</i>	40
<i>Note 7 - Emprunts et Concours Bancaires</i>	40
<i>Note 8 - Dettes Fournisseurs</i>	40
<i>Note 9 - Dettes Fiscales et Sociales</i>	41
<i>Note 10 - Chiffre d'Affaires</i>	41
<i>Note 11 - Autres achats et charges externes</i>	41
<i>Note 12 - Impôts, taxes et versements assimilés</i>	41
<i>Note 13 - Salaires et traitements (hors intéressement)</i>	41
<i>Note 14 - Résultat financier</i>	42
<i>Note 15 - Résultat exceptionnel</i>	42
<i>Note 16 - Impôts sur les bénéfices</i>	42

4 ENGAGEMENTS HORS BILAN	43
<i>Note 17 – Créance cédées (factor)</i>	43
<i>Note 18 – IDR (Indemnité de retraite)</i>	43
<i>Note 19 - Dettes garanties par des sûretés réelles</i>	43
<i>Note 20 - Crédit-bail</i>	43
<i>Note 21 - Engagements locatifs en € (au sens de la norme IFRS 16)</i>	43
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	44

RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

AU 31 DECEMBRE 2024

T +33 (0)4 92 19 48 00 · contact@soditech.com

Siège social et établissement principal : 1 bis allée des Gabians · 06150 Cannes La Bocca · France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe · 31520 Ramonville Saint Agne · France

S.A. au capital de 1.736.196€ · RCS Cannes 403 798 168 · APE 7112B · TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Madame Madenn CAILLE, Président directeur général de la société assume la responsabilité du présent rapport financier.

2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et que le rapport de gestion figurant en page sept présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée. »

3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES AYANT PROCÉDÉ À LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS

Commissaire aux comptes titulaire :

Cabinet 01CQFD Audit, représenté par Madame Brigitte GUILLEBERT, 33, rue Anna Jacquin – 92100 Boulogne-Billancourt. Nommée en qualité de commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 pour un mandat de six années. En application de l'article L.821-34 du Code de commerce, relatif à la rotation des commissaires aux comptes des entités d'intérêt public, ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS**

AU 31 DECEMBRE 2024

T +33 (0)4 92 19 48 00 · contact@soditech.com

Siège social et établissement principal : 1 bis allée des Gabians · 06150 Cannes La Bocca · France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe · 31520 Ramonville Saint Agne · France

S.A. au capital de 1.736.196€ · RCS Cannes 403 798 168 · APE 7112B · TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les comptes annuels sont établis pour une période de douze mois du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

L'intégralité des comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexe et commentaires) est présentée à la suite du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont soumises recevront votre approbation afin de poursuivre nos objectifs stratégiques dans les meilleures conditions.

Madenn CAILLE
Présidente du conseil d'administration

1 ACTIVITES DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

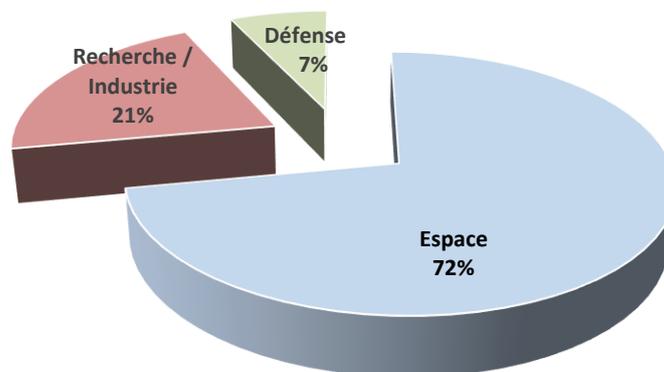
La société est une PME spécialisée dans l'intégration de sous-ensembles mécaniques, thermiques et électroniques dans les domaines du Spatial, de la Recherche et de la Défense. Depuis 1990, Soditech propose aux plus grands industriels une offre globale permettant de prendre en charge les projets à partir des spécifications jusqu'à l'intégration.

1.1 Activités de la société

- **SPATIAL**
 - **Equipement de structures** : Intégration de nombreux éléments sur les structures de satellites ou sur les équipements embarqués. Conception de sous-ensembles structuraux et intégration d'équipements optiques et thermiques tels que les OSR, SSM, réchauffeurs, caloducs.
 - **MLI** : Conception et réalisation de MLI (Multi Layers Insulation) : définition du nombre de couches, géométrie et plans, fabrication dans un environnement ISO-8 ou ISO-5, contrôle, traçabilité des matériaux et contrôle de la propreté particulière et moléculaire.
 - **Harnais Vol** : Conception, fabrication et tests des harnais spatiaux sur instruments ou plateformes. Réalisation de la définition et du routage du harnais en CAO, des plans et maquettes, du câblage des modèles de qualification et de vol en salles blanches, et intégration sur satellite.
- **RECHERCHE / INDUSTRIE**
 - **Ingénierie nucléaire** : Réalisation de prestations d'études mécaniques & thermiques dans des environnements confinés pour la recherche nucléaire et cryogénique. Soditech effectue des prestations de calcul (statiques, dynamiques, thermiques et thermoélastiques) et de conception d'outillages d'assemblage.
 - **Super Isolation** : Conception et réalisation de matelas de super isolation multicouches pour les domaines de l'ultravide. A partir du cahier des charges client, Soditech étudie la géométrie et produit des plans de fabrication. Les matelas sont fabriqués en environnement propre et intégrés par nos équipes sur les enceintes à isoler.
- **DEFENSE**
 - **Coffrets embarqués** : Soditech développe, qualifie, fabrique et teste des coffrets embarqués. A partir des spécifications client, Soditech analyse les exigences mécaniques, thermiques et électroniques des éléments embarqués, prépare et suit le programme de qualification et fabrique en petite série des modèles embarqués sur des bâtiments de surface ou sous-marins.
 - **Câblage baies et moyens d'essais** : Soditech conçoit, assemble et teste des racks et des baies de moyens d'essais.

Produit par secteur en k€

Secteur	2024	2023	Variation 2023/2024	Pourcentage CA total
Défense	393	276	42%	7%
Recherche / Industrie	1.166	1.237	-6%	21%
Espace	4.104	3.083	33%	72%
Total	5.663	4.596	23%	



Environnement concurrentiel :

Activités industrielles

La proximité de SODITECH avec ses clients lui confère un avantage concurrentiel. D'autre part, ses ingénieurs et techniciens bénéficient d'un savoir-faire reconnu.

Activités de conseil

Positionnée sur des compétences fortes issues du domaine industriel, Soditech se présente sur des marchés de niche afin de fournir aux clients des prestations d'un niveau supérieur, et obtient en contrepartie de son expertise et de la qualité de ses interventions des tarifs plus élevés.

1.2 Evolution des affaires et de la situation financière de la société

Les affaires sont suivies quotidiennement par les chefs de projet, un état d'avancement issu, du logiciel de gestion des affaires (Cf. 2.3), est analysé mensuellement ou trimestriellement en fonction du type d'affaires. L'ensemble des activités de la société fait l'objet d'indicateurs de performance ou de suivi, nous vous présentons les plus significatifs ci-dessous :

	2024	2023
Nombre de commandes reçues	849	536
Montant total des commandes	9.036k€	6.444k€
Montant moyen	11k€	12k€
CA	5.663k€	4.596k€
EBE	(115)k€	(10)k€
Indicateur Taux de service (OTD)	85%	94%
Indicateur profondeur de retard (DV)	17 jours	14 jours
Indicateur taux de conformité	99,40%	99,50%

1.3 Faits marquants de l'exercice

L'année 2024 fut une année de transition pour l'entreprise qui évolue d'une activité centrée sur la fabrication de prototypes vers une production en série.

Cette transition a nécessité une profonde réorganisation des services et une adaptation des méthodes de travail.

La fabrication en série impose des exigences différentes de celles du prototypage, notamment en termes de standardisation des processus, d'optimisation des flux de production et de gestion des approvisionnements. Pour y répondre, l'entreprise a restructuré ses équipes et mis en place de nouvelles procédures.

Si la production en série permettra à terme une réduction des coûts grâce aux économies d'échelle et de gagner en compétitivité pour mieux répondre aux exigences du marché, elle a engendré sur l'année 2024 des charges importantes qui ont pesé sur le résultat.

L'entreprise a subi des non-conformités fournisseurs qui ont engendré des coûts supplémentaires à plusieurs niveaux :

- Les produits non conformes ont nécessité des contrôles qualité accrus, mobilisant ainsi des ressources internes et allongeant les délais de réception ;
- Certains produits non conformes ont impacté la production (refabrication de produits) ;
- La gestion des litiges avec les fournisseurs a également représenté un coût en temps et en ressources.

L'entreprise a également subi des retards de livraison de la part des fournisseurs qui ont engendré des retards de fabrication et donc de facturation.

2 SYSTEME D'INFORMATION DE LA SOCIETE

2.1 Comité de Direction

Le comité de Direction est composé de la manière suivante :

- Direction Générale ;
- Direction Technique et Opérationnelle ;
- Direction Commerciale ;
- Direction Financière.

Des réunions mensuelles ont pour objet d'examiner la situation du Groupe, notamment :

- Situation de l'exploitation du trimestre précédent ;
- Stratégie commerciale, examen des Grands comptes, nouveaux projets ; évaluation des risques éventuels sur les affaires ;
- Examen de tout facteur susceptible d'impacter le niveau d'activité, les marges et les délais de paiement ;
- Mesures de restructuration éventuelles à prendre au niveau du personnel, des embauches ;
- Vérification du fonctionnement du logiciel de gestion et de l'évolution des affaires ;

- Analyse des indicateurs du trimestre passé - comparaison avec les objectifs : chiffre d'affaires, coûts des services rendus, marge brute, évolution des prix de vente des prestations, analyse du taux d'activité et de son évolution ;
- Présentation par les principaux responsables d'activité de leurs résultats du trimestre et de leurs estimations des activités futures.

Réunion stratégique semestrielle :

- Recadrage stratégique ;
- Validation des comptes semestriels.

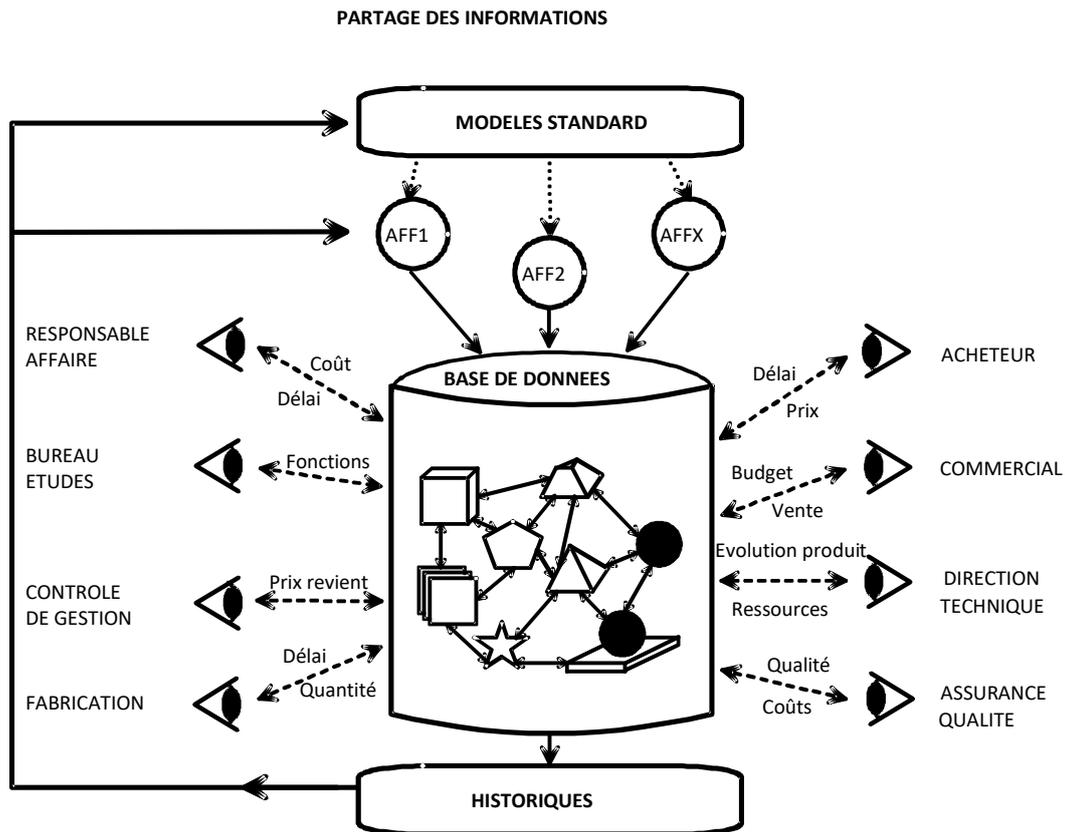
2.2 Comité d'audit

Le comité d'audit, composé de Farid BOUGHETTAYA et d'Eléonore JEHL, est présidé par Eléonore JEHL en raison de ses qualifications, de son expérience professionnelle et au regard de sa qualité d'administrateur indépendant. Il s'est réuni à deux reprises en 2024.

2.3 Le logiciel de gestion des affaires

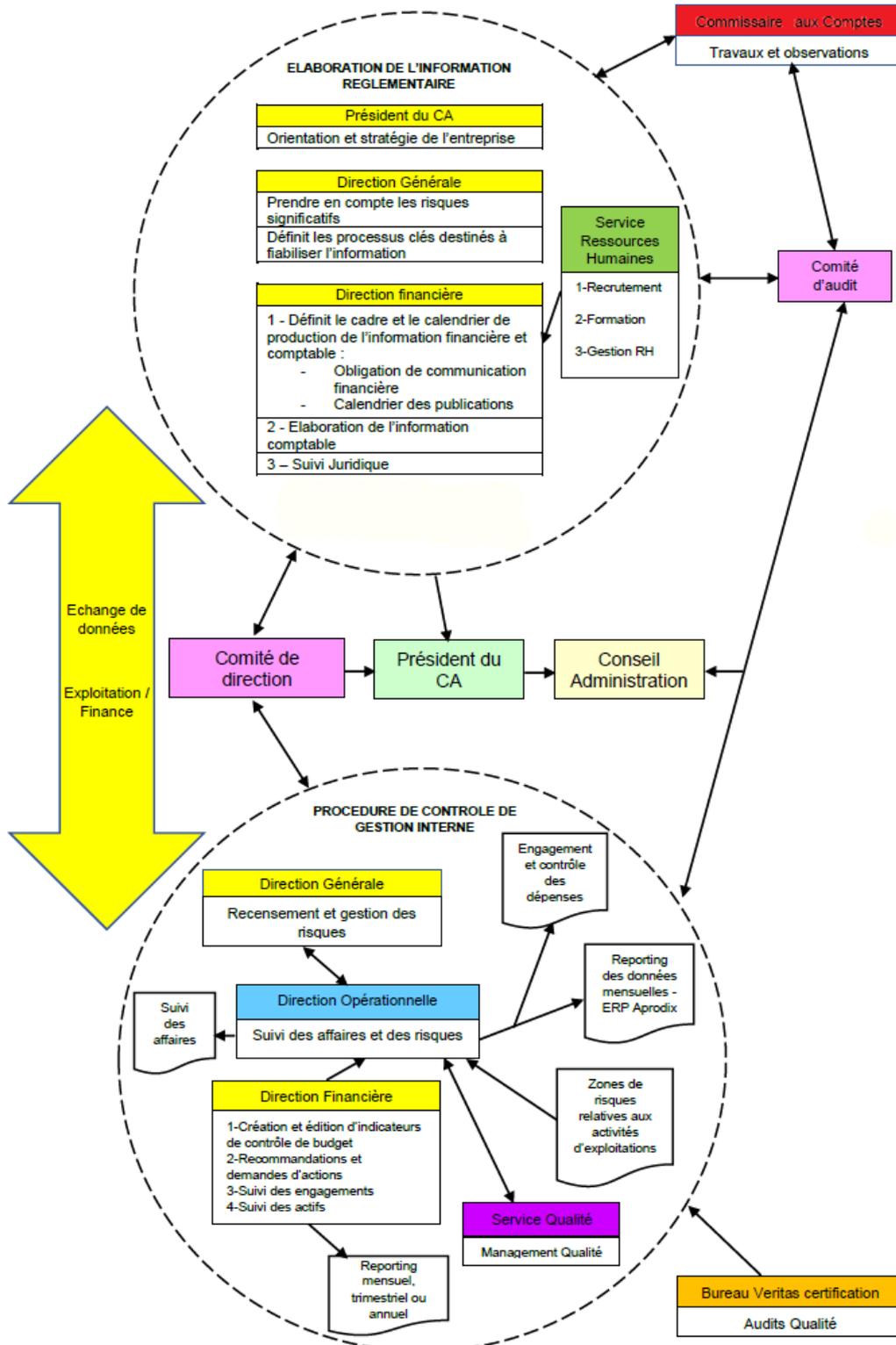
Il permet de gérer et de contrôler le suivi des affaires :

- Gestion des achats ;
- Contrôle de l'enregistrement des achats sur affaire ;
- Contrôle de l'enregistrement des heures ;
- Contrôle sur état des affaires à tout moment (heures – achats – délais) ;
- Intégration des données de toutes les affaires de l'entreprise ;
- Contrôle des factures Clients avec le logiciel de comptabilité ;
- Bilan d'affaire automatisé - Edition de revues de clôtures.



2.4 Relations opérationnel / finances / comptabilité

Le département financier centralise l'ensemble des données comptables, financières, juridiques et sociales des différents départements. L'estimation annuelle du fonds de commerce est établie par un cabinet d'évaluation. Pour la détermination du crédit d'impôt recherche et innovation il est fait appel à un consultant spécialisé. Dans le cadre de la certification EN 9100, le système de management de la qualité est audité chaque année par le bureau VERITAS. Le système de management de la qualité peut également être audité par nos clients à leur demande.



3 SITUATION FINANCIERE

3.1 Société Mère - Soditech

3.1.1 Bilan de la société Soditech

ACTIF (en €)	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	1.784.198	1.544.042
Immobilisations corporelles	1.892.933	2.107.781
Immobilisations financières	263.873	329.903
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3.941.004	3.981.726
Stocks et en-cours	975.160	780.333
Créances	2.072.323	1.087.280
Disponibilités	181.349	292.461
Charges constatées d'avance	144.054	112.659
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3.372.886	2.272.733
TOTAL ACTIF	7.313.890	6.254.459
PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres		
Capital social (Dont versé : 1.736.196)	1.736.196	124.014
Réserve légale	14.894	12.401
Réserves indisponibles	422.324	-
Autres réserves	-	395.041
Report à nouveau	71.280	1.663.377
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(53.932)	49.861
Subventions d'investissement	608.749	648.267
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2.799.511	2.892.961
Provisions pour risques et charges	32.304	-
PROVISIONS	-	-
Dettes		
Dettes financières	1.944.533	1.617.035
Dettes d'exploitation	1.300.547	1.095.856
Autres dettes	10.806	3.293
Produits constatés d'avance	1.226.189	645.314
DETTES	4.482.075	3.361.498
TOTAL PASSIF	7.313.890	6.254.459

L'actif circulant représente 46% du total bilan contre 36% l'année précédente.

Les capitaux propres sont stables et représentent 38% du total bilan.

Le taux d'endettement (total dettes/total bilan) a légèrement augmenté en 2024 et s'élève à 61%.

Le taux d'endettement financier (dettes financières/total bilan) est identique à 2023 et s'élève à 26%.

3.1.2 Compte de résultat de la société Soditech

COMPTE DE RESULTAT (en €)	31/12/2024	31/12/2023
Production vendue de Biens	4.701.464	3.763.064
Production vendue de Services	961.206	832.538
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5.662.670	4.595.602
Production immobilisée	162.554	509.867
Subventions d'exploitation	-	8.140
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	3.068	9.968
Autres produits	42.039	30.010
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	5.870.331	5.153.587
Achat de matières premières et d'autres approvisionnements	1.505.625	1.043.254
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	(217.964)	(313.794)
Autres achats et charges externes	1.280.908	1.306.321
Impôts, taxes et versements assimilés	60.094	81.039
Salaires et traitements	2.346.487	2.127.231
Charges sociales	964.742	879.234
Dotations aux amortissements et dépréciations	232.598	186.936
Dotations aux provisions	2.600	-
Autres charges	55.773	59.399
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	6.230.863	5.369.619
RESULTAT D'EXPLOITATION	(360.532)	(216.032)
Produits financiers	29.704	182
Charges financières	131.063	66.465
RESULTAT FINANCIER	(101.359)	(66.283)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(461.891)	(282.315)
Produits exceptionnels	39.518	27.660
Charges exceptionnelles	31.345	13.450
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8.173	14.210
Impôts sur les bénéfices	(399.786)	(317.966)
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	(53.932)	49.861

3.1.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts (223 quatre du Code Général des Impôts), nous vous informons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 incluent 356€ en charges non déductibles fiscalement.

3.1.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Exercices couverts : exercice clos au 31 décembre 2023 et exercice clos au 31 décembre 2024.

Mission	01 CQFD AUDIT			
	Montant (en €)	%	Montant (en €)	%
	2024	2024	2023	2023
Audit				
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés :				
- Emetteur	40.000	100%	40.000	100%
- Filiales intégrées	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes :				
- Emetteur	3.000	-	7.000	-
- Filiales intégrées	-	-	-	-
Globalement	-	-	-	-
Sous-total	43.000	100%	47.000	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL	43.000	100%	47.000	100%

3.1.5 Proposition d'affectation des résultats de la Société

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit 53.931,99€ au débit du poste « Report à Nouveau » dont le solde passera de 71.280,17€ à 17.348,18€.

Rappel : aucun dividende n'a été versé au titre des trois précédents exercices.

3.1.6 Résultats des cinq derniers exercices (en €)

Nature des indications	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
I- SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	124.014	124.014	124.014	124.014	1.736.196
Nombre d'actions émises	2.480.280	2.480.280	2.480.280	2.480.280	2.480.280
II- RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	4.019.515	4.372.399	4.594.588	4.595.602	5.662.670
Bénéfice avant impôts, participation, amortissements et provisions	(240.665)	(1.180.505)	111.363	(84.574)	(218.520)
Impôt sur les bénéfices	(297.367)	(297.092)	(316.128)	(317.966)	(399.786)
Bénéfice après impôts, participation, amortissement et provisions	56.681	305.293	291.819	49.861	(53.932)
III- RESULTAT DES OPERATIONS REDUITS A UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôts, participation avant amortissement et provisions	0,02	(0,36)	0,17	0,09	0,07
Bénéfice après impôts, participation, amortissement et provisions	0,02	0,12	0,12	0,02	(0,02)
IV- PERSONNEL					
Nombre de salariés (au 31 décembre)	52	52	54	58	62
Salaires et traitements	1.918.056	2.029.918	1.972.110	2.127.231	2.346.487
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	794.662	874.951	846.834	879.234	964.742

3.2 Comptes Consolidés

En application de l'article L.233.-17-1 du Code de commerce, notre société n'établit pas de comptes consolidés car la contribution de l'entreprise étrangère présente un intérêt négligeable.

Par ailleurs, pour une parfaite information, nous vous rappelons que les retraitements effectués auparavant dans le cadre de l'établissement de nos comptes consolidés en IFRS portaient sur les éléments suivants :

- Intégration dans le poste « dettes financières » des créances factorisées et non réglées à la clôture de l'exercice ;
- Capitalisation du crédit-bail ;
- Comptabilisation des engagements de départ à la retraite.

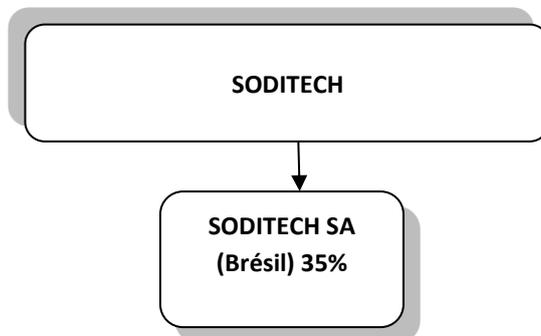
Ces informations figurent dans les notes sur les engagements hors bilan (Notes 17 à 21).

Nous avons inclus dans ces notes, nos engagements en matière de loyers immobiliers ainsi que ceux relatifs aux véhicules en LLD, loyers qui auraient donné lieu à une comptabilisation dans les comptes consolidés IFRS 2024 s'ils avaient été établis.

4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société détient 35% de la société brésilienne Soditech SA.

L'organigramme du Groupe Soditech au 31 décembre 2024 s'établit comme suit :



4.1 Activités et évolution des filiales

SODITECH SA BRESIL, au capital de 436 580 Réals dont le siège social est fixé Rua Marechal Deodoro, N°558 - 3° Andar 80010 - 010 - CURITIBA / PR. Société de droit brésilien dont les activités sont principalement centrées sur le secteur automobile.

La filiale brésilienne est gérée localement, ses résultats s'établissent ainsi :

Valeurs en k€*	2024	2023
Chiffre d'affaires	7.310	6.336
Résultat d'exploitation	948	1.000
Résultat net	784	638

*Taux de change du réal Banque de France au 31/12/2023 : 5,3739 ; au 31/12/2024 : 6,4253

4.2 Filiales cédées

Néant

4.3 Filiales dissoutes ou en cours de dissolution

Néant

4.4 Prises de participation

Néant

4.5 Participations réciproques

Néant

4.6 Succursales

Néant

4.7 Prêts interentreprises

Néant

5 CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

5.1 Effectif

L'effectif de la société Soditech se composait, au 31 décembre 2024, de 62 personnes, 28 cadres et 34 techniciens, tous localisés en France.

Composition de l'effectif France par catégorie	2024	2023
Cadres	28	31
Techniciens / Techniciens supérieurs	34	27
Intérimaires	-	-
Total	62	58

Le nombre de CDI était de 62. La moyenne d'âge est de 46 ans. Le turn-over moyen mensuel est de 2,73%.

5.2 Travail précaire

Au 31 décembre 2024, aucun salarié de la société n'était sous contrat à durée déterminée.

5.3 Absentéisme - Maladie professionnelle – Accident de travail

L'absentéisme représente environ 2,18% des heures théoriquement travaillées en 2024.

La société n'enregistre aucune maladie professionnelle au titre de l'exercice 2024 et a comptabilisé un accident de trajet, soit un taux de gravité de 0,44‰ et un taux de fréquence de 9,91‰.

5.4 Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Les pratiques salariales et/ou de gestion de carrière ne prennent pas en considération le sexe comme critère.

La société compte 33 hommes (53,23%) et 29 femmes (46,77%), le % de femmes est supérieur à celui constaté dans la métallurgie (21% - Source : accord de branche de la Métallurgie du 8 avril 2014).

L'accord portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, signé le 4 avril 2024 et validé par la DIRECCTE des Alpes-Maritimes et le Conseil de Prud'hommes de Cannes est en cours de renouvellement.

L'index égalité femmes-hommes, comme publié sur notre site internet, n'est pas calculable au titre de l'exercice 2024 en raison d'un nombre de salariés insuffisants dans chaque catégorie (l'effectif des groupes retenus est inférieur à 40% de l'effectif pris en compte pour le calcul des indicateurs). Pour mémoire, il était de 87/100 au titre de l'exercice 2022, cet index n'ayant pu être calculé en 2023 pour les mêmes raisons que précisé ci-avant.

5.5 Intéressement - Participation et Plan d'épargne salariale

L'accord d'intéressement a été renouvelé en date du 2 mai 2024 pour les exercices 2024-2025-2026.

Les montants versés au titre de l'intéressement sont les suivants :

Exercice	Date versement	Montant en €
2022	-	-
2023	-	-
2024	-	-

Un accord de participation est en vigueur mais compte tenu du déficit fiscal restant à reporter il ne sera pas versé de participation au titre de l'exercice 2024.

5.6 Comité Social et Economique

Le Comité Social et Economique (CSE) a été renouvelé lors d'élections organisées au premier trimestre 2023. Au 31 décembre 2024, il se compose de quatre membres titulaires et de quatre membres suppléants (deux pour le collège cadre et deux pour le collège non-cadre).

5.7 Formation

Dépenses de formation	2024	2023
Montant en k€	86	94
Nombre d'heures	1.815	1.423

Les dépenses de formation ont été prises en charge par l'OPCO à hauteur de 6k€.

6 RISQUES ET INCERTITUDES

6.1 Risque financier lié au changement climatique

Soditech est en partie une société de prestations de services intellectuels. Ses activités ont peu de conséquences sur l'environnement, et ce y compris les activités réalisées dans les salles blanches.

6.2 Risque de change

Les règlements clients s'effectuent majoritairement en euro, le risque sur la devise dollar US est négligeable car la société n'effectue que très peu de transactions à l'achat dans cette devise.

6.3 Risque fournisseurs

La fonction « achats et approvisionnements » concerne les activités Espace, Défense et Industrie. Les fournisseurs, souvent des grands groupes internationaux, proposent des conditions peu négociables en termes de coûts et de délais.

Des procédures ont été mises en place, les consommations et les achats sont gérés sur le logiciel de gestion des affaires et suivis conjointement par la direction financière et la direction opérationnelle pour anticiper les commandes, optimiser les coûts et pérenniser les risques liés aux délais.

6.4 Risque clients

La société est peu exposée au risque de non-recouvrement de ses créances du fait de la qualité de sa clientèle « grand compte ». De plus environ 70% du chiffre d'affaires est financé par le recours à une société d'affacturage qui assure une garantie financière prédéfinie client par client.

La société continue son développement de nouveaux comptes pour diminuer son risque de dépendance vis-à-vis de ses clients.

6.5 Dépendances à l'égard de la conjoncture :

La société a réparti ses activités en secteurs d'activité distincts afin de mieux partager le risque spécifique lié à chacun d'entre eux :

- Recherche / Industrie
- Espace
- Défense

8.2 Informations relatives au Capital Social

8.2.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31.12.2024	Nb d'action (pleine propriété)	Nb d'actions (nue-propriété)	Nb d'actions (Usufruit)	% du capital	Droits de vote AGO* (Affectation résultat)	% Droits de vote AGO* (Affectation résultat)	Droits de vote AGE + AGO* (Autres résolutions)	% Droits de vote AGE + AGO* (Autres résolutions)
Maurice CAILLE	1	-	1 336 198	0%	2 672 398	73,98%	2	0,00%
Indivision Madenn CAILLE et Ronan CAILLE	-	523 598	-	21,12%	-	-	1 047 196	28,99%
Madenn CAILLE	340	406 300	-	16,39%	680	0,02%	813 280	22,51%
Madenn CAILLE	13 900	-	-	0,56%	13 900	0,38%	13 900	0,38%
Ronan CAILLE	340	406 300	-	16,39%	680	0,02%	813 280	22,51%
TOTAL GROUPE FAMILIAL	14 581	1 336 198	1 336 198	54,46%	2 687 658	74,40%	2 687 658	74,40%
Titres au porteur	819 995	-	-	33,06%	819 995	22,70%	819 995	22,70%
Auto détention	205 045	-	-	8,27%	0	0,00%	0	0,00%
Titres au nominatif	104 461	-	-	4,21%	104 871	2,90%	104 871	2,90%
dont actionnariat salarié	20	-	-	0,00%	40	0,00%	40	0,00%
TOTAL PUBLIC	1 129 501	-	-	45,54%	924 866	25,60%	924 866	25,60%
TOTAL	1 144 082	1 336 198	1 336 198	100%	3 612 524	100%	3 612 524	100%
		2 480 280						

*Conformément aux statuts.

8.2.2 Mouvements significatifs

Il n'y a aucune information à signaler concernant des mouvements d'actions significatifs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

8.2.3 Franchissements de seuils

Aucune information n'a été portée à notre connaissance.

8.2.4 Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote

Le groupe familial représenté par Madame Madenn CAILLE, Monsieur Ronan CAILLE et Monsieur Maurice CAILLE détient plus de 5% du capital.

8.2.5 Actionnaires détenant plus de 50 % du capital ou des droits de vote

Le groupe familial, représenté par Madame Madenn CAILLE, Monsieur Ronan CAILLE et Monsieur Maurice CAILLE, détient 54,46% du capital de la société et 74,40% des droits de vote au 31 décembre 2024.

8.2.6 Actionnaires détenant 90 % du capital

Aucun actionnaire ne détient plus de 90 % du capital de la société au 31 décembre 2024.

8.2.7 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que le pourcentage de participation des salariés au capital social ressort à 0,0008% au 31 décembre 2024.

8.3 Conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice 2024 :

Date du Conseil	Ordre du jour	Administrateurs présents et représentés	Taux de présence
18 janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Prorogation jusqu'au 5 avril 2024 de la résolution n°10 du CA du 14 avril 2023 : Crédits – Cautions et avals pour l'exercice 2023 ; - Questions diverses ; - Pouvoirs pour les formalités. 	Madenn CAILLE Eléonore JEHL Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX Nicolas FAURE	83%
21 février	<ul style="list-style-type: none"> - Démission du président du CA ; - Nomination du Président du CA ; - Projet de cession des parts de Soditech Brésil détenues par Soditech France ; - Questions diverses ; - Pouvoirs pour les formalités. 	Maurice CAILLE Madenn CAILLE Eléonore JEHL Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX Nicolas FAURE	100%
19 mars	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de cession des parts de Soditech Brésil détenues par Soditech France ; - Procuration / contrat de prestations à Monsieur Maurice CAILLE ; - Modification statuts ; - Rémunération mandataires sociaux ; - Réunion des mandats de présidence du CA et direction générale ; - Questions diverses ; - Pouvoirs pour les formalités. 	Madenn CAILLE Eléonore JEHL Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX Nicolas FAURE	100%
5 avril	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport du comité d'audit ; - Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; - Rémunération des mandataires sociaux (Résolution AGM) ; - Crédits – Cautions et avals pour l'exercice 2024 ; - Revue annuelle des conventions réglementées et engagement ; - Approbation du rapport financier annuel constitué du rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des états financiers sociaux ; - Politique de la société en matière d'égalité Hommes-Femmes (article L.225-37-1 du Code de Commerce) ; - Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée générale extraordinaire ; - Arrêté de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire et des projets de résolutions ; - Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée générale annuelle ; - Arrêté de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle et des projets de résolutions ; - Questions diverses ; - Pouvoirs pour les formalités. 	Madenn CAILLE Eléonore JEHL Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX Nicolas FAURE	100%
16 juin	<ul style="list-style-type: none"> - Révocation de tous les pouvoirs, procurations, mandats antérieurs donnés à Monsieur Maurice CAILLE pour représenter la SA SODITECH FRANCE ; - Nomination d'un mandataire pour représenter la SA SODITECH FRANCE au BRESIL ; - Pouvoirs à Madame Madenn CAILLE pour signer toutes procurations nécessaires à la défense des intérêts de la SA SODITECH FRANCE au BRESIL ; - Questions diverses ; - Pouvoirs pour les formalités. 	Madenn CAILLE Eléonore JEHL Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX Nicolas FAURE	100%
3 septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Informations et décisions à prendre (SA SODITECH BRESIL) ; - Questions diverses ; - Pouvoirs pour les formalités. 	Madenn CAILLE Eléonore JEHL Benoit COMBERNOUX Nicolas FAURE	83%
16 septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Informations et décisions à prendre (SA SODITECH BRESIL) ; - Rapport sur l'activité semestrielle et les comptes sociaux arrêtés au 30 juin 2024 ; - Validation du rapport financier au 30 juin 2024 ; - Questions diverses ; - Pouvoirs pour les formalités. 	Madenn CAILLE Eléonore JEHL Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX Nicolas FAURE	100%

12 novembre	<ul style="list-style-type: none"> - Informations et décisions à prendre sur la représentation de SODITECH FRANCE AU BRESIL ; - Information sur les éléments financiers au 30 septembre 2024 et prévisions au 31 décembre 2024 ; - Perspectives 2025 ; - Questions diverses ; - Pouvoirs pour les formalités. 	Madenn CAILLE Eléonore JEHL Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX	83%
--------------------	--	--	-----

La durée moyenne des conseils d'administration est de deux heures. Les convocations sont faites conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts. Les procurations éventuelles sont annexées au registre de présence et peuvent être transmises par courriel. Lors de la convocation, chaque administrateur est informé de la teneur de l'ordre du jour prévu. La direction financière peut participer aux réunions afin de donner des précisions chiffrées à chaque fois qu'il est nécessaire. Le commissaire aux comptes est régulièrement convoqué aux réunions des conseils d'administration arrêtant les comptes annuels et les comptes semestriels.

a. Situation des mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes

Administrateurs :

La situation des mandats est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Commissaires aux comptes :

Cabinet O1CQFD Audit, représenté par Madame Brigitte GUILLEBERT, 33, rue Anna Jacquin – 92100 Boulogne-Billancourt. Nommé en qualité de commissaire aux comptes à l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 pour un mandat de six années. En application de l'article L.821-34 du Code de commerce, relatif à la rotation des commissaires aux comptes des entités d'intérêt public, ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

b. Assurances :

La société dispose des assurances suivantes :

- Assurance responsabilité civile et commerciale : le montant de la garantie est de 2.500.000€ par année d'assurance ;
- Assurance responsabilité civile professionnelle produits aéronautiques et spatiaux couvrant la responsabilité civile pendant l'exploitation jusqu'à 5.000.000 € par sinistre et/ou événement et en tout par année d'assurance dommages corporels et matériels confondus ;
- Assurance multirisques professionnels qui couvre les locaux, marchandises et biens confiés et qui inclut une garantie perte d'exploitation ;
- Assurance responsabilité civile des dirigeants avec un plafond des garanties de 1.000.000€ par période d'assurance.

9 ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2024, la société Soditech a engagé des dépenses de recherche, sur différents projets, évaluées à 2.622k€.

10 ÉVENEMENTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Au 31 mars 2025, la société a remboursé le solde de la ligne de crédit BNP de 585.249€.

11 PERSPECTIVES D'AVENIR

Le montant du carnet de commandes, de 9.850k€ au 31 décembre 2024, constitue un signal fort de la dynamique positive de l'entreprise dans les secteurs stratégiques du spatial, de la défense et de l'industrie. Cette croissance offre des perspectives prometteuses à plusieurs niveaux :

- La progression du carnet de commandes permet de sécuriser une part significative du chiffre d'affaires ;
- Cette augmentation témoigne de la confiance des clients dans les capacités technologiques et industrielles de l'entreprise.
- Cette croissance offre une opportunité de consolidation sur les marchés stratégiques et permettra de se positionner favorablement pour les futurs appels d'offres et contrats majeurs ;
- L'accent devra être mis sur l'optimisation de la production et l'adaptation des infrastructures pour répondre aux exigences accrues en termes de volumes et de délais. L'investissement dans l'automatisation et la digitalisation des processus industriels sera un levier clé pour soutenir cette montée en charge ;
- Dans un contexte de tensions sur les chaînes d'approvisionnement, particulièrement dans les composants électroniques et les matériaux stratégiques, l'anticipation et la sécurisation des approvisionnements seront essentielles pour garantir le respect des engagements contractuels. La diversification des fournisseurs et le renforcement des partenariats industriels seront des axes clés pour limiter les risques.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

AU 31 DECEMBRE 2024

T +33 (0)4 92 19 48 00 · contact@soditech.com

Siège social et établissement principal : 1 bis allée des Gabians · 06150 Cannes La Bocca · France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe · 31520 Ramonville Saint Agne · France

S.A. au capital de 1.736.196€ · RCS Cannes 403 798 168 · APE 7112B · TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

Conformément aux dispositions des articles L.225-37 alinéa 6, L.225-37-4, L.22-10-8, L.22-10-9 et L.22-10-10 du Code de commerce, nous vous présentons, aux termes de cette section spécifique du rapport de gestion, les informations relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Compte tenu de la capitalisation boursière de la société le conseil d'administration a décidé de se référer aux règles des Valeurs Moyennes et Petites (Vamps) établies pour l'information des administrateurs, leur déontologie, la rémunération des dirigeants et l'information. L'entreprise s'appuie dans la mesure du possible, compte tenu de sa taille, sur les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middledenext comme décrit ci-dessous :

Recommandations du Code de gouvernance MIDDLENEXT		*
R1	Déontologie des membres du conseil	A
R2	Conflits d'intérêts	A
R3	Composition du conseil - Présence de membres indépendants	A
R4	Information des membres du conseil	A
R5	Formation des membres du conseil	NA
R6	Organisations des réunions du conseil et des comités	A
R7	Mise en place de comités	A
R8	Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité Sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	NA
R9	Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	NA
R10	Choix de chaque administrateur	A
R11	Durée des membres du conseil	A
R12	Rémunération des administrateurs	NA
R13	Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	NA
R14	Relation avec les actionnaires	Sans objet
R15	Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	NA
R16	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	NA
R17	Préparation de la succession des dirigeants	Sans objet
R18	Cumul contrat de travail et mandat social	NA
R19	Indemnités de départ	Sans objet
R20	Régimes de retraite supplémentaire	Sans objet
R21	Stock-options et attribution gratuite d'actions	NA
R22	Revue des points de vigilance	A

*A : Appliqué / NA : Non appliqué

1 MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTES DES MANDATS

1.1 Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2024.

	Dates de première nomination	Administrateur indépendant	Echéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le	Mandats et fonctions exercés au sein de Soditech	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
Madenn CAILLE Née le 03/11/1982 de nationalité française détient 14.240 actions PP*	21/02/2024	Non	31/12/2027	Président Directeur Général Directeur Commercial	-
Eléonore JEHL Née le 17/12/1987 de nationalité française détient 1 action PP*	03/06/2015	Oui	31/12/2026	Administrateur Présidente du comité d'audit	-
Farid BOUGUETTAYA Né le 14/02/1982 de nationalité française détient 1 action PP*	24/06/2016 Prise d'effet 01/2017	Oui	31/12/2027	Administrateur Membre du comité d'audit	Avocat associé KALDER
Benoit COMBERNOUX Né le 09/02/1956 de nationalité française détient 10 actions PP*	27/06/2017	Oui	31/12/2028	Administrateur	-
Nicolas FAURE Né le 25/10/1976 de nationalité française détient 10 actions PP*	27/06/2017	Oui	31/12/2028	Administrateur	Directeur des opérations HERMES

*PP : pleine propriété

Monsieur Maurice CAILLE a démissionné de ses mandats de président et d'administrateur lors du conseil d'administration du 21 février 2024. Madame Madenn CAILLE a été nommée Présidente du conseil d'administration, en complément de son mandat de directeur général, lors de ce même conseil.

1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil et peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil.

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration de la société est composé de cinq membres. Quatre administrateurs sont considérés comme indépendants en ce qu'ils n'exercent et n'ont pas exercé au cours des cinq dernières années aucune fonction salariée ni aucun mandat social dirigeant de la société ; ne sont pas en relation d'affaires avec la société ; ne sont pas actionnaires de référence, ne détiennent pas un pourcentage de droits de vote significatif et ne font pas partie du groupe familial majoritaire. Eléonore JEHL préside le comité d'audit à la suite de l'expérience acquise en qualité d'auditeur au sein de différents groupes (PWC, SNEF, CREDIT AGRICOLE...)

Les membres du Conseil d'Administration participent à la vie de la société. Ils sont régulièrement informés et consultés, généralement individuellement, sur des sujets particuliers. Ils donnent leur avis sur la stratégie de la société.

1.2.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration (extraits des statuts de la société)

Article 18 – Nomination et révocation des administrateurs

I – Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire.

La durée de leurs fonctions est de six années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Tout administrateur sortant est rééligible. Les administrateurs peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de celles auxquelles il peut être procédé dans les conditions prévues à l'article L225-24 du code de Commerce.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats d'administrateur de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

II – Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Le représentant permanent d'une personne morale administrateur est soumis aux conditions d'âge qui concernent les administrateurs personnes physiques.

Le représentant permanent est pris en compte pour apprécier la conformité de la composition du conseil d'administration au premier alinéa de l'article L.225-18-1 du code de Commerce.

Le mandat du représentant permanent désigné par la personne morale nommée administrateur lui est donné pour la durée du mandat de cette dernière.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

La désignation du représentant permanent ainsi que la cessation de son mandat sont soumises aux mêmes formalités de publicité que s'il était administrateur en nom propre.

III – Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs salariés ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

IV – En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Lorsque sa composition n'est plus conforme au premier alinéa de l'article L.225-18-1 du code de Commerce, le conseil d'administration doit procéder à des nominations à titre provisoire afin d'y remédier dans le délai de six mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'assemblée, tout intéressé peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale, à l'effet de procéder à ces nominations ou de les ratifier selon les cas.

V – Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de six mois.

1.2.2 Pouvoirs du conseil d'administration (extraits des statuts de la société)

Article 20 – Pouvoirs du conseil d'administration

I – Principe

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

II – Exécutions des décisions

Les décisions du conseil d'administration sont exécutées soit par le président, soit par tout mandataire que le conseil a désigné à cet effet, sans qu'une telle désignation puisse porter atteinte aux fonctions et prérogatives que la loi et les statuts confèrent au président. De plus, il peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à un des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

III – Comités d'études

Il peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

Conformément aux textes, les administrateurs reçoivent toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission avant chaque réunion du conseil. De même, les articles de presse concernant la société leur sont communiqués. Les procès-verbaux des conseils d'administration signés par le président et un administrateur.

2 MODALITE D'EXERCICES DE LA GOUVERNANCE ET EVENTUELLES LIMITATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a regroupé les fonctions de président et de directeur général suite la suite de la démission du président atteint par la limite d'âge fixée par les statuts.

La politique de communication financière relève du Président Directeur Général.

Le conseil d'administration autorise, pour la période d'avril 2025 à avril 2026 (dates des conseils d'administration d'arrêté des comptes annuels), le Président Directeur Général à consentir toute caution, aval et garantie en faveur des tiers, dans la limite de 1.000.000€.

3 CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10% ET UNE SOCIETE CONTROLEE (Article L225-37-4-2°)

Néant

4 INTERETS DES DIRIGEANTS

Monsieur Maurice CAILLE possède l'usufruit de 53,87% du capital de la société.

Madenn CAILLE détient une participation majoritaire au capital de la société MADE 4 INSULATION, qui peut occasionnellement être client et/ou fournisseur de la société. Pour l'exercice 2024, le montant des ventes représente 12k€ et celui des achats 19k€.

A l'exception des retraites obligatoires, aucun engagement de retraite n'a été souscrit au profit des mandataires sociaux.

5 PRETS ET GARANTIE ACCORDEES OU CONSTITUEES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Néant

6 PRINCIPES ET CRITERES DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

6.1 Rémunérations 2024

Monsieur Maurice CAILLE a perçu une rémunération de 3.083€ au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration (jusqu'au 21 février 2024).

Madame Madenn CAILLE n'a perçu aucune rémunération au titre de ses mandats sociaux (Directeur général puis Président directeur général à partir du 21 février 2024), seule une rémunération est versée au titre du contrat de travail de directeur commercial, poste qu'elle occupait au moment de sa nomination de Directeur général et qu'elle continue d'occuper.

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs au cours de l'exercice 2024.

Il n'y a pas eu d'options de souscription d'actions consenties au cours de l'exercice écoulé.

6.2 Attribution des rémunérations 2025 :

Rémunération du président directeur général, Madame Madenn CAILLE :

Aucune rémunération n'est attribuée au titre des mandats sociaux dès lors qu'une rémunération est versée au titre d'un contrat de travail, à l'exception le cas échéant d'une attribution gratuite d'actions.

Rémunération des administrateurs :

Le montant de l'enveloppe des rémunérations qui pourra être versée aux membres du conseil d'administration au titre de l'article L.225-45 du code de commerce sera fixé ultérieurement en fonction des activités de la société.

La répartition de cette enveloppe, entre les administrateurs, sera effectuée par le conseil d'administration en fonction des éléments suivants :

- Présence aux réunions du conseil ;
- Réalisation de mission ou mandat spécifique. »

7 PROJETS DE RESOLUTIONS ETABLIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIFS AU VOTE OBLIGATOIRE DES ACTIONNAIRES SUR LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des éléments de rémunération 2024 du président du Conseil d'administration tels que présentés au 6.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve la rémunération versée à Monsieur Maurice CAILLE au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration du 1^{er} janvier au 21 février 2024.
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des éléments de rémunération 2024 des mandats de directeur général puis Président directeur général tels que présentés au 6.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise, constate, en application de l'article L.22-10-9, qu'aucune rémunération n'a été attribuée à Madame Madenn CAILLE au titre de ses mandats sociaux.
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des éléments de rémunération 2024 des administrateurs tels que présentés au 6.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise, constate qu'aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs.
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve l'absence de rémunération versée à Madame Madenn CAILLE au titre de son mandat de Présidente Directrice Générale pour l'exercice 2025, à l'exception, le cas échéant, d'une attribution gratuite d'actions.
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L.22-10-8 II du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération 2025 des administrateurs tels que présentés au 6.2 du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, inclus dans le rapport de gestion.

8 DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délégations accordées par l'assemblée générale du 28 juin 2024 pour une durée de 18 mois :

- Rachat par la société de ses propres actions (Résolution N°10) ;
- Réduction du capital par annulation d'actions (Résolution N°11) ;

Les délégations accordées n'ont pas été mises en œuvre au cours de l'exercice 2024.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées au point 7, ci-dessus, recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission.

Madame Madenn CAILLE
Présidente du Conseil d'Administration

ETATS FINANCIERS SOCIAUX

AU 31 DECEMBRE 2024

1 COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

BILAN (en €)				31/12/2024	31/12/2023
ACTIF	Notes	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Concessions, brevets et droits similaires		387.158	91.612	295.546	45.059
Fonds commercial	1	2.276.497	787.845	1.488.652	1.488.652
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	10.331
Immobilisations incorporelles		2.663.655	879.457	1.784.198	1.544.042
Installations techniques, matériel et ouvrage industriels		1.749.853	333.216	1.416.637	1.431.983
Autres immobilisations corporelles		949.082	690.425	258.658	310.250
Immobilisations en cours		217.638	-	217.638	365.548
Immobilisations corporelles		2.916.573	1.023.641	1.892.933	2.107.781
Autres participations	2	61.810	-	61.810	61.810
Prêts		-	-	-	-
Titres immobilisés		149.493	-	149.493	149.493
Autres immobilisations financières		52.570	-	52.570	118.600
Immobilisations financières		263.873	-	263.873	329.903
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		5.844.102	1.903.098	3.941.004	3.981.726
ACTIF CIRCULANT					
Matières premières, approvisionnements	3	1.068.320	93.160	975.160	780.333
Stocks et en-cours		1.068.320	93.160	975.160	780.333
Clients et comptes rattachés	4	1.527.430	-	1.527.430	621.073
Autres créances	5	544.893	-	544.893	466.207
Créances		2.072.323	-	2.072.323	1.087.280
Disponibilités		181.349	-	181.349	292.461
Charges constatées d'avance		144.054	-	144.054	112.659
TOTAL ACTIF CIRCULANT		3.466.046	93.160	3.372.886	2.272.733
TOTAL ACTIF		9.310.148	1.996.258	7.313.890	6.254.459

PASSIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel (Dont versé : 1.736.196)		1.736.196	124.014
Réserve légale		14.894	12.401
Autres réserves		422.324	395.041
Report à nouveau		71.280	1.663.377
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		(53.932)	49.861
Subventions d'investissement		608.749	648.267
CAPITAUX PROPRES	6	2.799.511	2.892.961
Produit des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	-
AUTRES FONDS PROPRES		-	-
Provisions pour risques		32.304	-
PROVISIONS		32.304	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7	1.812.653	1.414.859
Concours bancaires courants		-	2.823
Emprunts et dettes financières divers		131.880	199.353
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8	685.857	520.618
Dettes fiscales et sociales	9	614.690	575.238
Autres dettes		10.806	3.293
DETTES		3.255.886	2.716.184
Produits constatés d'avance		1.226.189	645.314
Écarts de conversion passif		-	-
TOTAL PASSIF		7.313.890	6.254.459

COMPTE DE RESULTAT (en €)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Vente de marchandises		-	-
Production vendue de Biens		4.701.464	3.763.064
Production vendue de Services		961.206	832.538
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	10	5.662.670	4.595.602
Production stockée		-	-
Production immobilisée		162.554	509.867
Subventions d'exploitation		-	8.140
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		3.068	9.968
Autres produits		42.039	30.010
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		5.870.331	5.153.587
Achat de matières premières et d'autres approvisionnements		1.505.625	1.043.254
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		(217.964)	(313.794)
Autres achats et charges externes	11	1.280.908	1.306.321
Impôts, taxes et versements assimilés	12	60.094	81.039
Salaires et traitements	13	2.346.487	2.127.231
Charges sociales	13	964.742	879.234
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		209.461	179.313
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		23.137	7.623
Dotations aux provisions		2.600	-
Autres charges		55.773	59.398
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		6.230.863	5.369.619
RESULTAT D'EXPLOITATION		(360.532)	(216.032)
Produits financiers		29.704	182
Charges financières		131.063	66.465
RESULTAT FINANCIER	14	(101.359)	(66.283)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(461.891)	(282.315)
Produits exceptionnels		39.518	27.660
Charges exceptionnelles		31.345	13.450
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	8.173	14.210
Impôts sur les bénéfices	16	(399.786)	(317.966)
TOTAL DES PRODUITS		5.939.552	5.181.429
TOTAL DES CHARGES		5.993.484	5.131.568
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		(53.932)	49.861

2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est 7.313.890€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 5.662.670€ dégageant une perte de 53.932€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2024 fut une année de transition pour l'entreprise qui évolue d'une activité centrée sur la fabrication de prototypes vers une production en série.

Cette transition a nécessité une profonde réorganisation des services et une adaptation des méthodes de travail.

La fabrication en série impose des exigences différentes de celles du prototypage, notamment en termes de standardisation des processus, d'optimisation des flux de production et de gestion des approvisionnements. Pour y répondre, l'entreprise a restructuré ses équipes et mis en place de nouvelles procédures.

Si la production en série permettra à terme une réduction des coûts grâce aux économies d'échelle et de gagner en compétitivité pour mieux répondre aux exigences du marché, elle a engendré sur l'année 2024 des charges importantes qui ont pesé sur le résultat.

L'entreprise a subi des non-conformités fournisseurs qui ont engendré des coûts supplémentaires pour l'entreprise à plusieurs niveaux :

- Les produits non conformes ont nécessité des contrôles qualité accrus, mobilisant ainsi des ressources internes et allongeant les délais de réception ;
- Certains produits non conformes ont impacté la production (refabrication de produits) ;
- La gestion des litiges avec les fournisseurs a également représenté un coût en temps et en ressources.

L'entreprise a également subi des retards de livraison de la part des fournisseurs qui ont engendré des retards de fabrication et de facturation.

2.2 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Au 31 mars 2025, la société a remboursé le solde de la ligne de crédit BNP (585.249€).

2.3 Règles et méthodes comptables

2.3.1 Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes du Règlement ANC 2014-03, tel que mis à jour dans sa version consolidée à la date de clôture des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les informations suivantes sont données :

- Les immobilisations sont amorties en linéaire :
 - sur 3 à 5 ans pour les frais de brevet, de création de site internet, les logiciels et les procédés de qualification ;
 - sur 3 à 5 ans pour l'équipement et le matériel de bureau ;
 - sur 4 ans pour le matériel de transport ;
 - sur 10 ans pour les agencements et les installations ;
 - sur 10 à 15 ans pour le matériel industriel.
- Les stocks inscrits au bilan sont comptabilisés au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Le coût de revient est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré pour les articles sans traçabilité et au prix d'achat du lot pour les articles avec traçabilité.
- Une provision pour stocks à rotation lente a été constituée en fonction de leur ancienneté.
- Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale et dépréciées en cas d'incertitude sur leur recouvrement. Leur valeur au bilan correspond exclusivement aux créances non factorisées.
- Les titres de participation sont évalués à la clôture de l'exercice. Lorsque la valeur d'inventaire, appréciée essentiellement par rapport à la situation nette, est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

2.3.2 Dérogations

Néant.

2.3.3 Permanence des méthodes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, seules sont exprimées les informations significatives.

2.3.4 Informations générales complémentaires

La société Soditech SA n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Ces engagements n'ont pas été provisionnés dans les comptes sociaux. Ils figurent à titre informatif dans la note 18 des engagements hors bilan.

La société Soditech a engagé des frais de recherche, de développement et d'innovation durant l'exercice 2024 ouvrant droit à un crédit d'impôt de 399.786€

2.4 Complément d'informations relatif au Bilan

2.4.1 Etat des immobilisations, amortissements et provisions, échéances des créances et dettes

Etat des immobilisations

Poste	Valeur Brute début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions	Poste à Poste	Cessions Rebuts Rembts	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	2.461.504	-	17.397	235.254	(50.500)	2.663.655
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1.640.634	-	109.219	-	-	1.749.853
Installations générales, agencements, aménagements divers	764.256	-	4.895	-	-	769.151
Matériel de bureau et informatique, mobilier	189.939	-	15.912	-	(25.920)	179.931
Immobilisations corporelles en cours	365.548	-	87.344	(235.254)	-	217.638
TOTAL	2.960.377	-	217.370	(235.254)	(25.920)	2.916.573
Autres participations	61.810	-	-	-	-	61.810
Titres immobilisés	149.493	-	-	-	-	149.493
Prêts et autres immobilisations financières	118.600	-	-	-	(66.030)	52.570
TOTAL	329.903	-	-	-	(66.030)	263.873
TOTAL GENERAL	5.751.783	-	234.767	0	(142.480)	5.844.102

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	129.617	12.496	(50.500)	91.612
Installations techniques, matériel et outillage industriel	208.652	124.565	-	333.217
Installations générales, agencements, aménagements divers	522.094	51.969	-	574.064
Matériel de bureau et informatique, mobilier	121.850	20.431	(25.920)	116.361
TOTAL	852.596	196.965	(25.920)	1.023.641
TOTAL GENERAL	982.213	209.461	(76.420)	1.115.253

Toutes les dotations de l'exercice correspondent à des amortissements linéaires.

Etat des provisions					
Poste	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	-	32.304	-	-	32.304
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	32.304	-	-	32.304
Provisions pour dépréciation :					
Sur immobilisations incorporelles	787.845	-	-	-	787.845
Sur stocks et en cours	70.023	23.137	-	-	93.160
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	857.868	23.137	-	-	881.005
TOTAL GENERAL	857.868	55.441	-	-	913.309
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation	-	25.737			
- exceptionnelles	-	29.704			

Etat des créances			
Poste	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières et titres immobilisés	202.063	-	202.063
Créances clients	1.527.430	1.527.430	-
Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt)	399.786	399.786	-
Taxe sur la valeur ajoutée	70.514	70.514	-
Débiteurs divers	74.593	74.593	-
Charges constatées d'avance	144.054	144.054	-
TOTAL GENERAL	2.418.440	2.216.377	202.063

Etat des dettes							
Poste	Montant brut	A 1 an au plus		De 2 à 5 ans			A plus de 5 ans
		2025	2026	2027	2028	2029	
Emprunts et dettes établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	935.249	935.249	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissements de crédit à plus de 1 an à l'origine :	877.405	288.547	159.320	128.544	129.063	118.806	53.125
Prêt CIC - Investissements 2019	2.462	2.462	-	-	-	-	-
Prêt CA - Investissements 2020	12.745	12.745	-	-	-	-	-
Prêt Garanti par l'état CIC	336.448	252.042	84.406	-	-	-	-
Prêt BNP – Investissements 2022	63.128	14.208	14.423	14.641	14.862	4.995	-
Prêt SG 2024	37.621	7.090	7.366	7.653	7.951	7.561	-
Prêt participatif relance BNP	425.000	-	53.125	106.250	106.250	106.250	53.125
Dettes financières divers - Avance remboursable BPI	98.148	49.074	49.074	-	-	-	-
Dettes financières divers dont Ass prospection export	33.732	31.208	2.524	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	685.857	685.857	-	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés (Provision CP, CSE...)	236.793	236.793	-	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	220.583	220.583	-	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée et TVS	147.834	147.834	-	-	-	-	-
Autres impôts et taxes assimilés	9.479	9.479	-	-	-	-	-
Autres dettes	10.806	10.806	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	1.226.189	550.389	675.800	-	-	-	-
TOTAL	4.482.075	3.165.819	886.718	128.544	129.063	118.806	53.125
Emprunt souscrit en cours d'exercice	1.922.594 (Dont 1.884.394€ sous forme de ligne de crédit à moins d'un an)						
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1.524.800 (Dont 1.139.145€ correspondant au remboursement des lignes de crédit)						

2.4.2 Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en €	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	0.70*	2.480.280	-	-	2.480.280

*La valeur nominale de 0,05€, au 31/12/2023, a été portée à 0,70€ par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2024.

2.4.3 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Clients (factures à établir)	821.811
Autres créances	29.703
Total	851.514

2.4.4 Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures à recevoir)	110.219
Dettes fiscales et sociales (provision congés payés et charges)	235.935
Autres dettes (factures 2024 reçues en 2025)	10.806
Total	356.960

2.4.5 Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation (Assurance - Entretien - Maintenance...)	144.054
Charges financières	-
Charges exceptionnelles	-
Total	144.054

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1.226.189
Produits financiers	-
Produits exceptionnels	-
Total	1.226.189

3 NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF

Note 1 - Fonds Commercial

En application du règlement N°2015-06 de l'Autorité des normes comptables, une analyse du montant inscrit au poste fonds commercial a été menée et il a été estimé que ce montant était bien un montant résiduel en retenant par ailleurs une durée d'utilisation non limitée.

Des tests de valeur ont été réalisés par un cabinet spécialisé, qui a examiné plusieurs méthodes parmi celles applicables (Valeur d'utilité par les multiples, approches par les DCF, capitalisation boursière...). L'approche par les DCF a été considérée comme la plus pertinente. Elle s'est appuyée sur :

- des données 2024 correspondant aux comptes 2024 ;
- des données prévisionnelles 2025 à 2027 correspondant à des données résultant de l'estimation par la direction du résultat, en fonction notamment du carnet de commandes connu à fin février 2025, mais également des devis émis et des prévisions de nouvelles affaires en fonction des contacts commerciaux en cours ;
- des cash flows qui en résultent en retenant :
 - un taux d'actualisation de 14,4%, correspondant au coût moyen pondéré du capital (WACC) ;
 - un taux de croissance de 2,2%.

A titre indicatif, le taux d'actualisation qui égalise la valeur d'entreprise et celle des actifs à tester est de 15,30%. A partir de ces hypothèses, il n'y a pas lieu de compléter la provision pour dépréciation du fonds de commerce.

Note 2 - Autres Participations

Société	Participation (en €)	Provision (en %)	Participation (valeur nette en €)
Soditech SA Brésil	61.810	-	61.810
TOTAL	61.810	-	61.810

Tableau des filiales et participations (Code de commerce Article L233-15 ; ANC 2014-03 Art 832-6 et 841-6)

Société	Capital au 31.12.2024	Capitaux propres autres que le capital au 31/12/2024	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2024		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires au 31/12/2024	Résultat au 31/12/2024	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- Filiales détenues entre 10 et 50%										
- SODITECH SA BRÉSIL	67.947	1.563.288	35%	61.810	61.810	0	0	7.309.569	784.470	0
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

*Taux de change du réal Banque de France au au 31/12/2024 : 6,4253.

Des dividendes ont été approuvés par l'assemblée générale, de la société brésilienne SODITECH SA, du 29 février 2024 pour un montant de 175.000 BRL mais n'ont pas été versés. Ils figurent dans nos comptes en produits financiers pour une contrepartie provisoire de 29k€ et sont provisionnés pour le même montant.

Note 3 - Matières Premières et Approvisionnements

Le stock est valorisé au 31 décembre 2024 à :

Stock (montants en €)	2024	2023
Stock de matériels	1.068.320	850.356
Provision pour dépréciation du stock de matériels	(93.160)	(70.023)
Valeur Nette	975.160	780.333

Les stocks à rotation lente ont fait l'objet d'une provision, de 100% de leur valeur pour les stocks de plus de 10 ans et de 50% de leur valeur pour les stocks entre 5 et 10 ans, soit pour l'exercice 2024 une provision complémentaire de 23.137€.

Note 4 - Clients et Comptes rattachés

Le poste client n'inclut pas l'encours de 836.500€ correspondant aux factures cédées au factor.

Note 5 - Autres Créances

Les autres créances se répartissent comme suit :

Autres créances (montants en €)	2024	2023
Acomptes fournisseurs	-	3.391
CIR	399.786	317.966
Crédit de TVA	36.833	12.424
TVA sur factures non parvenues	13.855	16.708
TVA récupérable sur autres biens	19.706	7.023
TVA Intracom	121	780
Factor (fonds de garantie)	44.889	75.547
Factor (réserve)	-	22.540
Produits à recevoir	29.703	9.852
TOTAL	544.893	466.231

PASSIF

Note 6 - Capitaux Propres

(En €)	Nombre d'Actions	Capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subventions investissement	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2022	2.480.280	124.014	407.442	1.371.558	291.819	617.038	2.811.871
Augmentation/Diminution du capital		-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat		-	-	291.819	(291.819)	-	-
Résultat de l'exercice		-	-	-	49.861	-	49.861
Autres éléments du résultat		-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement		-	-	-	-	31.229	31.229
Situation au 31 décembre 2023	2.480.280	124.014	407.442	1.663.377	49.861	648.267	2.892.961
Augmentation/Diminution du capital		1.612.182	-	(1.612.182)	-	-	-
Affectation du résultat		-	29.776	20.085	(49.861)	-	-
Résultat de l'exercice		-	-	-	(53.932)	-	(53.932)
Autres éléments du résultat		-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement		-	-	-	-	(39.518)	(39.518)
Situation au 31 décembre 2024	2.480.280	1.736.196	437.218	71.280	(53.932)	608.749	2.799.511

Le capital social, constitué de 2.480.280 actions d'une valeur nominale de 0,70€, s'élève à 1.736.196€, après l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale du 24 mai 2024 qui a consisté à incorporer une partie du report à nouveau au capital et en conséquence à augmenter la valeur nominale des actions de 0,05 € à 0,70€.

La société a signé en 2020 une convention, prévoyant une subvention d'investissement de 294.441€, avec l'Etat et BPI pour un projet d'innovation. Elle a perçu le solde de cette subvention soit un montant de 58.889€ en janvier 2023. Le projet est terminé et a été mis en service, une reprise de subvention d'un montant 19.630€ a été comptabilisée au cours de l'exercice.

La société a également signé une convention dans le cadre du plan de relance « France relance » lui permettant de percevoir une subvention d'investissement pour un montant total de 544.979€. Au 31 décembre 2024 la société avait perçu 381.486€. Aucune somme n'a été perçue au titre de l'exercice 2024. Une reprise de subvention pour les projets mis en service d'un montant de 19.888€ a été comptabilisée au cours de l'exercice.

Note 7 - Emprunts et Concours Bancaires

La société a obtenu des lignes de crédit pour le financement de commandes à l'export :

- BNP : utilisée à hauteur de 585.249€ au 31 décembre 2024 ;
- SG : utilisée à hauteur de 350.000€ au 31 décembre 2024.

Note 8 - Dettes Fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 685.857€ en 2024, incluant les factures non parvenues à hauteur de 110.219€.

Note 9 - Dettes Fiscales et Sociales

Le total des dettes fiscales et sociales a augmenté de 7% en 2024 passant de 575.238€ à 614.690€ :

Poste (montant en €)	2024	2023
Dettes courantes		
URSSAF	169.115	93.265
Caisses de retraite	23.304	25.310
Mutuelle et prévoyance	15.636	10.245
Autres organismes sociaux	12.529	42.060
TVA	147.834	164.339
CSE	858	1.354
Congés payés et charges	235.935	228.681
DGFIP – PAS	9.479	9.984
TOTAL	614.690	575.238

PRODUITS D'EXPLOITATION

Note 10 - Chiffre d'Affaires

Reconnaissance du chiffre d'affaires : les revenus sont comptabilisés selon l'avancement des différentes affaires. Le pourcentage d'avancement est mesuré en fonction du rapport entre les coûts engagés à date et les coûts totaux estimés du projet. A la clôture de l'exercice, le tableau de suivi des affaires permet de déterminer les factures à établir, les produits constatés d'avance et les factures à recevoir par affaire et de constater, le cas échéant, des pertes à terminaison.

Chiffre d'affaires par secteur en k€

Secteur	2024	2023	Variation 2023/2024	Pourcentage CA total
Défense	393	276	42%	7%
Recherche / Industrie	1.166	1.237	-6%	21%
Espace	4.104	3.083	33%	6%
Total	5.663	4.596	5%	

CHARGES D'EXPLOITATION

Elles ont augmenté et s'élèvent à 6.230.863€ en 2024 contre 5.369.619€ en 2023.

Note 11 - Autres achats et charges externes

Les achats et charges externes ont légèrement diminué. Ils s'élèvent à 1.280.908€ en 2024 contre 1.306.321€ en 2023.

Note 12 - Impôts, taxes et versements assimilés

Les impôts et taxes ont diminué et s'élèvent à 60.094€ en 2024 contre 81.039€ en 2023.

Note 13 - Salaires et traitements (hors intéressement)

Le montant des salaires et traitements a augmenté de 10% entre 2023 et 2024.

Évolution des salaires	2024		2023		Variation en %	
	Effectif moyen	Montant Salaires	Effectif moyen	Montant Salaires	Effectif moyen	Montant Salaires
Non cadres	34	744.714	27	579.020	25	29
Cadres	26	1.575.087	31	1.527.709	-16	3
Provision congés		6.010		16.257		
Indemnités (stagiaires, départs...)		20.676		3.777		
TOTAL	60	2.346.487	58	2.127.231	3	10

Il ressort de ces éléments un résultat d'exploitation de (360.532)€.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Note 14 – Résultat financier

Le résultat financier s'élève à (101.359)€ en 2024 contre (66.238)€ en 2023. Il se décompose comme suit :

Résultat financier (montant en €)	2024	2023
Produits financiers		
Autres produits financiers	29.704	182
Sous-Total	29.704	182
Charges financières		
Intérêts sur emprunts	88.623	26.485
Frais financiers factor	37.866	39.980
Pertes de change	4.574	-
Sous-Total	131.063	66.465
TOTAL	(101.359)	(66.283)

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Note 15 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 8.173€ en 2024 contre 14.210€ en 2023. Il se décompose comme suit :

Résultat exceptionnel (montant en €)	2024	2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	39.518	27.660
Sous-Total	39.518	27.660
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1.641	13.450
Dotations		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	29.704	-
Sous-Total	31.345	13.450
TOTAL	8.173	14.210

Les produits exceptionnels correspondent aux reprises de subventions d'investissement en 2024 et en 2023.

CHARGE D'IMPÔT

Note 16 - Impôts sur les bénéfices

Après imputation du résultat fiscal de l'exercice de (58.369)€ sur les reports fiscaux antérieurs, le montant du déficit fiscal à reporter sera de 10.527.170€.

Le crédit d'impôt recherche et innovation au titre de l'exercice 2024 s'élève à 399.786€, la demande de remboursement sera présentée en 2025.

4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements hors bilan en k€	31/12/2024	31/12/2023
Créances cédées non échues (Factor)	17 837	1.238
IDR (Indemnités de retraite)	18 365	360
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	19 -	66
TOTAL	1.202	1.664

Note 17 – Créance cédées (factor)

L'encours des factures cédées à la société de factor et non échues au 31 décembre 2024 s'élève à 837k€ (contre 1.238k€ en 2023). La méthode retenue est le crédit immédiat du compte client lors de la cession des factures au factor.

Note 18 – IDR (Indemnité de retraite)

Compte tenu des hypothèses actuarielles présentées ci-dessous, le montant total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31 décembre 2024 s'élève à 365k€ :

Hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des IDR	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	3.38%	3.17%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux de progression des salaires	3,00%	3,00%
Taux de charges sociales (NC / C)	30,5% / 38,30%	45,00%
Table de mortalité	INSEE 2024	INSEE 2021
Table de turn over (- de 50 ans / + de 50 ans)	Faible / Néant	Faible
Conventions collectives	Métallurgie	Métallurgie

Note 19 - Dettes garanties par des sûretés réelles

Compte tenu du remboursement de l'emprunt de 300k€ octroyé par le CIC, la société n'a plus, au 31 décembre 2024, de dettes garanties par des sûretés réelles.

Note 20 - Crédit-bail

Nature	Terrains	Constructions	Installations		Autres	Total
			Matériel	Outillage		
Valeur d'origine	-	-	299.311			299.311
Redevances payées						
- cumuls exercices antérieurs			108.101			108.101
- exercice			65.944			65.944
Total	-	-	174.045			174.045
Redevances à payer						
- à un an au plus	-	-	64.204		-	64.204
- entre 1 et 5 ans	-	-	77.175		-	77.175
Total	-	-	141.378		-	141.378
Valeur résiduelle						
- à un an au plus	-	-	383		-	383
- entre 1 et 5 ans	-	-	2.610		-	2.610
Total	-	-	2.993		-	2.993

Note 21 - Engagements locatifs en € (au sens de la norme IFRS 16)

Objet	Echéance du contrat	Nombre de mois résiduels	Loyer mensuel	Engagement total
Véhicule	23/01/25	1	251	251
Copieurs	25/05/25	5	210	1.050
Alarme vidéo	20/01/26	12	440	5.280
Véhicule	12/03/26	14	225	3.150
Copieur	11/09/26	21	105	2.205
Véhicule	25/01/27	25	313	7.825
Informatique	29/03/27	27	709	19.143
Véhicule	19/11/28	47	228	10.716
Bail Cannes	28/02/29	50	20 678	1.033.900
Total			23 159	1 083 520

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU 31 DECEMBRE 2024



SODITECH S.A

Société anonyme au capital de 1.736.196 €

1 bis Allée des Gabians

06150 CANNES

RCS Cannes 403 798 168

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2024

Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre
33, rue Anna Jacquin (92100) BOULOGNE BILLANCOURT
SAS au capital de 1.000 € - RCS Nanterre 894 612 175 – Siret 894 612 175 00014 – APE 69.20Z

SODITECH S.A.

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

A l'assemblée générale de la société SODITECH S.A,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SODITECH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement UE n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement

professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation du fonds de commerce

Risques identifiés :

La société détient à son actif un fonds de commerce d'une valeur brute de 2.276 K€ déprécié à hauteur de 788 K€.

La société considère que le fonds de commerce n'a pas de durée limitée et donc procède à un test de valeur tous les ans. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre, le détail des hypothèses retenues ainsi que les résultats du test de sensibilité sont présentés dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

L'estimation de cette valeur, qui représente 20,35 % de l'actif, repose très largement sur le jugement de la direction, notamment, dans la détermination des flux de trésorerie et du taux d'actualisation. Nous avons donc considéré l'évaluation du fonds de commerce comme un point clé de l'audit.

Pour cette évaluation annuelle la société fait appel à un expert évaluateur externe. La méthode utilisée est celle des flux de trésorerie actualisés.

Notre réponse :

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et avons notamment :

- pris connaissance des travaux réalisés par l'expert évaluateur et avons discuté les options retenues ;
- apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique dans lequel opère la société en obtenant toutes informations utiles de la part de la direction sur les hypothèses de chiffre d'affaires estimées sur l'horizon des prévisions à 3 ans et en vérifiant la détermination des flux de trésorerie en résultant ;
- validé le taux d'actualisation retenu en examinant de façon critique les différents paramètres le composant et pour cela en prenant en considération les analyses disponibles sur le marché ;
- rapproché les résultats obtenus de ceux ressortant d'autres méthodes, telle que la méthode des comparables ;
- analysé le résultat des tests de sensibilité à une variation des variables clés à savoir le taux de croissance du chiffre d'affaires et le taux d'actualisation ;
- apprécié la pertinence de l'information donnée dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations, toutefois nous attirons votre attention, sur le fait, que la rémunération versée au titre du contrat de travail de Madame CAILLE n'a pas été mentionnée.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018, dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société SODITECH par l'assemblée générale du 4 juin 2021.

Au 31 décembre 2024, nous étions dans la 4^{ème} année de notre mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.



Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Boulogne-Billancourt, le 24 avril 2025

01 CQFD AUDIT
Brigitte GUILLEBERT

Commissaire aux comptes inscrite auprès de la CRCC de Versailles et du Centre



SODITECH S.A

Société anonyme au capital de 1.736.196 €

1 bis Allée des Gabians

06150 CANNES

RCS Cannes 403 798 168

ASSEMBLEE GENERALE

d'approbation des comptes de l'exercice

clos le 31 décembre 2024

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre
33, rue Anna Jacquin (92100) BOULOGNE BILLAN COURT
SAS au capital de 1.000 € - RCS Nanterre 894 612 175 – Siret 894 612 175 00014 – APE 69.20Z

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
à l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

A l'assemblée générale de la société SODITECH S.A,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTION DEJA APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Madame Madenn CAILLE Président Directeur général de SODITECH S.A

Madame Madenn CAILLE bénéficie d'une rémunération au titre de son contrat de travail en tant que directeur commercial.

Votre conseil d'administration, réuni en date du 5 avril 2024, a conclu à la poursuite de cette convention pour 2024 aux mêmes conditions financières, à savoir un montant fixe brut de 180.000 € annuels.

Boulogne-Billancourt, le 24 avril 2025

01 CQFD AUDIT
Brigitte GUILLEBERT



Commissaire aux comptes - Inscrite auprès de la CRCC de Versailles et du Centre